

Politique de la vie nocturne montréalaise

La [Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation](#) souhaite consulter la population montréalaise sur le projet de **Politique de la vie nocturne montréalaise**.

La vie nocturne est l'un des piliers de l'identité créative, vivante et singulière de Montréal. La Ville de Montréal souhaite consolider son positionnement de grande métropole et se doter d'une politique de la vie nocturne inspirante, structurante et inclusive.

Ce sujet vous interpelle? Participez à la réflexion pour développer un cadre fonctionnel et réglementaire basé sur une cohabitation harmonieuse des activités nocturnes, au bénéfice de toutes et tous.

Consultez la page realisonsmtl.ca/politique-vie-nocturne pour connaître tous les détails de la consultation.

Étape 1 – S'informer

Le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise sera présenté lors d'une **séance publique d'information**.

Date et heure : Mardi 13 février 2024, à 18 h

Lieu : Salle du conseil, hôtel de ville de Montréal (Édifice Lucien-Saulnier)
155, rue Notre-Dame Est, Montréal

Webdiffusion : La séance publique sera accessible en direct et en différé à partir de ville.montreal.qc.ca/politique-vie-nocturne

La présentation sera suivie d'une période de questions. Pour participer, inscrivez-vous à partir du [formulaire en ligne](#) ou sur place, dès 17 h 30.

Étape 2 – S'exprimer : divers moyens à votre disposition

Pour vous exprimer sur le sujet de la consultation, vous pouvez :

1- Présenter une opinion à la Commission lors des audiences publiques prévues les :

Lundi 11 mars 2024, à 13 h 30 – Par visioconférence

Judi 14 mars 2024, à 19 h – En personne
Salle du conseil de l'hôtel de ville, 155 rue Notre-Dame Est

Vendredi 22 mars 2024, à 13 h 30 – En personne

L'inscription pour présenter un avis lors de ces séances est obligatoire. Vous pouvez le faire à partir du [formulaire en ligne](#) ou par téléphone au 514 872-3000. **La date limite d'inscription est le 6 mars 2024, à 17 h.**

2- Déposer une opinion par courriel, par la poste ou en personne à :

Service du greffe
Commission sur le transport et les travaux publics
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5
commissions@montreal.ca

Les opinions, sous forme écrite, ou sous forme de fichier audio ou vidéo, doivent être transmises **au plus tard le 22 mars à 17 h.**

3- Donner votre opinion ou faire part d'une expérience à l'aide des outils disponibles sur realisonsmtl.ca/politique-vie-nocturne.

Étape 3 – Participer à l'assemblée d'adoption des recommandations

La Commission présentera et adoptera ses recommandations lors d'une **assemblée publique webdiffusée**.

Date et heure : Mercredi 10 avril 2024, à 13 h

Webdiffusion : La séance publique sera accessible en direct et en différé à partir de ville.montreal.qc.ca/politique-vie-nocturne.

Le projet de recommandations et le formulaire pour transmettre une question ou un commentaire seront disponibles le jour de l'assemblée sur le même site.

Accessibilité

- L'édifice Lucien-Saulnier dispose d'une entrée de plain-pied, d'une porte automatique, de stationnements et de salles de bain accessibles;
- La salle du conseil est accessible aux personnes à mobilité réduite;
- La salle du conseil est équipée de mesures d'aide à l'audition;
- Un service d'interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) ou *American Sign Language* (ASL) peut être offert sur demande, présentée cinq jours à l'avance, et sous réserve de la disponibilité d'interprètes;

Pour tout autre besoin, communiquez avec le secrétariat des commissions permanentes par téléphone au 514 872-3000 ou par courriel à commissions@montreal.ca.

Renseignements

Service du greffe
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5

AVIS PUBLIC

Montréal 

CONSULTATION PUBLIQUE

Téléphone : 514-872-3000

commissions@montreal.ca | montreal.ca/sujets/commissions-permanentes | [@Comm_MTL](https://twitter.com/Comm_MTL)